



DEMANDE DE DEVIS (RFQ)

POUR DES SERVICES

Intitulé du projet :	Formation surveillance entomologique Wallis & Futuna
Nature des services :	Formation des personnels de l'agence de Santé des îles Wallis et Futuna en entomologie médicale
Lieu :	Wallis et Futuna
Date de publication :	4/07/2023
Date de clôture :	18/07/2023
Référence CPS :	RFQ23-5481

Sommaire

PARTIE 1 : INTRODUCTION	3
1.1 À PROPOS DE LA COMMUNAUTE DU PACIFIQUE (CPS)	3
1.2 ACTIVITES D'ACHAT DE LA CPS	3
1.3 PROCESSUS DE DEMANDE DE DEVIS (RFQ) DE LA CPS	3
PARTIE 2 : INSTRUCTIONS À L'ATTENTION DES SOUMISSIONNAIRES.....	3
2.1 CONTEXTE	3
2.2 INSTRUCTIONS DE SOUMISSION	3
2.3 ÉVALUATION ET ATTRIBUTION DU CONTRAT	4
2.4 PRINCIPAUX CONTACTS	4
2.5 PRINCIPALES ECHEANCES	4
2.6 ASPECTS JURIDIQUES ET CONFORMITE	5
2.7 PROCEDURE DE RECLAMATION	5
PARTIE 3 : TERMES DE RÉFÉRENCE	6
A. CONTEXTE	6
B. FINALITE, OBJECTIFS ET PORTEE DES SERVICES	6
C. CALENDRIER	8
D. MODALITES RELATIVES AU CONTRAT ET A LA PRESENTATION DE RAPPORTS	9
E. COMPETENCES ET QUALIFICATIONS	9
F. MONTANT DE L'OFFRE ET ECHEANCIER DES PAIEMENTS	10
PARTIE 4 : GRILLE D'ÉVALUATION DES OFFRES	11
4.1 COMPETENCES REQUISES ET PONDERATION	11

Partie 1 : INTRODUCTION

1.1 À propos de la Communauté du Pacifique (CPS)

La Communauté du Pacifique (CPS), principale organisation scientifique et technique de la région Pacifique, a été créée par voie de traité en 1947, à la signature de la convention créant la Commission du Pacifique Sud (Convention de Canberra).

Unique en son genre, l'Organisation intervient dans plus de 20 secteurs d'activité. La CPS est renommée pour ses connaissances et sa capacité d'innovation dans des domaines tels que les sciences halieutiques, la veille sanitaire, les géosciences et la conservation des ressources phytogénétiques pour la sécurité alimentaire.

Pour en savoir plus sur la CPS et sur notre travail, rendez-vous sur notre site Web : <https://www.spc.int/fr>.

1.2 Activités d'achat de la CPS

Les activités d'achat de la CPS reposent sur plusieurs principes : une déontologie exigeante, l'obtention d'un bon rapport qualité-prix, la libre concurrence et la responsabilité sociale et environnementale, conformément à notre Politique relative aux achats.

Pour toute information ou demande sur les activités d'achat de la CPS, veuillez consulter les pages de notre site Web consacrées aux achats : <https://www.spc.int/fr/achats> ou envoyer un courriel à l'adresse procurement@spc.int.

1.3 Processus de demande de devis (RFQ) de la CPS

À la CPS, pour les achats dont le montant est estimé supérieur à 2 000 euros, mais inférieur ou égal à 45 000 euros, au moins trois devis doivent être évalués dans le cadre d'un processus de demande de devis (RFQ) afin de déterminer quelle offre présente le meilleur rapport qualité-prix.

La présente demande de devis décrit les exigences de la CPS relatives à un projet et vous invite à répondre par écrit, en tant que soumissionnaire, en indiquant votre prix et d'autres informations obligatoires dans un format donné.

Par votre réponse, vous confirmez votre acceptation des conditions de participation au processus de demande de devis définies par la CPS.

Partie 2 : INSTRUCTIONS À L'ATTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Contexte

La CPS vous invite à soumettre un devis pour la prestation des services définis dans la [partie 3](#).

La CPS a élaboré les présentes instructions afin de guider les soumissionnaires potentiels et de veiller à ce que chaque offre soit examinée de manière égale et équitable. Veuillez lire soigneusement les instructions avant de soumettre votre offre. Pour que votre devis soit examiné, vous devez fournir toutes les informations requises avant la date de clôture et au format exigé.

2.2 Instructions de soumission

Vous devez **soumettre votre devis et tous les documents d'accompagnement** in French sous forme de pièce jointe à un courriel envoyé à cyrilleg@spc.int, avec en objet : **Soumission RFQ23-5481**. Le courriel doit également être envoyé en copie à l'adresse rfq@spc.int.

Les documents d'accompagnement attendus pour cette demande de devis sont les suivants :

- [Le formulaire de déclaration de conflit d'intérêts](#) rempli
- Offre technique, CV des formateurs, plan de mise en œuvre

L'offre que vous déposez doit être claire, concise et complète ; elle ne doit contenir qu'un devis et les informations exigées pour la réponse à la présente demande de devis. Veuillez noter que vous pourriez être pénalisé ou exclu du processus de passation des marchés si votre offre contient des ambiguïtés ou manque de clarté.

Les offres seront évaluées sur la base des informations reçues au plus tard le **18/07/2023 à 23.59PM FJT**

2.3 Évaluation et attribution du contrat

Tous les devis reçus en bonne et due forme seront évalués au regard de la grille de critères d'évaluation figurant dans la [partie 4](#). Toute modification des critères d'évaluation donnera lieu à une nouvelle demande de devis.

La CPS peut attribuer le contrat après avoir établi qu'un soumissionnaire répond aux exigences définies et que l'offre de ce dernier est pour l'essentiel conforme aux documents de la demande de devis, qu'elle garantit le meilleur rapport qualité-prix (meilleur score cumulé) et qu'elle sert au mieux les intérêts de la CPS.

Si une offre est acceptée, l'achat se déroulera conformément aux [conditions générales contractuelles](#) de la CPS et, selon le montant et la nature de l'achat, le marché sera attribué par l'émission d'un bon de commande ou d'un contrat signé et daté, ou les deux.

2.4 Principaux contacts

Si vous avez le moindre doute concernant les conditions requises ou si vous avez d'autres questions, veuillez contacter la CPS.

Cyrille Goarant sera votre interlocuteur-riche principal-e pour cette demande de devis et vous pouvez le-la joindre à l'adresse cyrilleg@spc.int. Vous devez mettre l'adresse rfq@spc.int en copie de toutes vos communications.

Les informations sur toutes les communications entre la CPS et les soumissionnaires seront conservées afin d'aider la CPS à garantir la transparence du processus d'achat. Bien que l'Organisation privilégie les communications écrites dans le cadre d'une demande de devis, en cas d'appel téléphonique ou de conversation, la CPS conserve une trace ou un compte rendu de l'échange avec les soumissionnaires potentiels, et toutes les formes de communication avec ces derniers sont considérées comme des documents de référence pour l'achat des services.

2.5 Principales échéances

Reportez-vous au calendrier d'achat proposé dans le tableau ci-dessous. Ce calendrier n'est fourni qu'à titre indicatif et, bien que la CPS n'ait pas l'intention d'y déroger, elle se réserve le droit de le faire à tout moment.

ÉTAPE	DATE
Demande de devis envoyée aux fournisseurs potentiels	4/07/2023
Date de clôture de la demande de devis	18/07/2023
Attribution du contrat	1/08/2023
Début du contrat	1/09/2023
Achèvement du contrat	31/12/2023

2.6 Aspects juridiques et conformité

Confidentialité : Sauf en cas d'accord conclu avec la CPS par avance ou si le contenu de la demande de devis est déjà dans le domaine public au moment de sa communication au soumissionnaire, les soumissionnaires doivent considérer en toutes circonstances le contenu de la demande de devis et tout document connexe comme confidentiels. La CPS respectera également la confidentialité des informations qu'elle reçoit des soumissionnaires.

Conflit d'intérêts : Les soumissionnaires sont tenus de prendre toutes les mesures requises pour prévenir une situation de conflit d'intérêts. Vous devez informer la CPS par écrit, et dans les meilleurs délais, de toute situation de nature à constituer un conflit d'intérêts lors du processus de demande de devis. Si vous avez un lien familial avec un-e membre du personnel de la CPS, vous devez le déclarer ; votre participation au processus de demande de devis devra alors être approuvée. **Vous devez joindre à votre réponse à la présente demande de devis [le formulaire de déclaration de conflit d'intérêts](https://spc.int/fr/achats) disponible sur la page de notre site Web consacrée aux achats : <https://spc.int/fr/achats>.**

En cas de non-respect de cette obligation, la CPS peut résilier tout contrat avec un soumissionnaire retenu.

Devis, validité, droits, taxes : Sauf demande contraire spécifique, tous les devis doivent être libellés en XPF et nets de tout impôt ou taxe direct(e) ou indirect(e). Ils restent valables pendant 120 jours à compter de la date de clôture. Le soumissionnaire retenu est tenu par son devis pendant 60 jours supplémentaires après avoir été informé de sa sélection en vue de l'attribution du contrat. Durant cette période, aucune variation de prix due à une révision des prix, à l'inflation, à la fluctuation des taux de change ou à d'autres facteurs liés au marché ne saurait être acceptée.

Absence d'offre de contrat ou d'invitation à conclure un contrat : La présente demande de devis ne constitue pas une proposition de contrat ni une invitation de la CPS à conclure un contrat avec vous.

Protection des données personnelles : Le soumissionnaire doit respecter la législation applicable et la réglementation en vigueur pour utiliser les données personnelles divulguées aux fins de cette demande de devis. La CPS traite toute information personnelle reçue dans le cadre de la présente demande de devis conformément à sa [Politique de protection des renseignements personnels](#) et aux [Directives relatives au traitement des renseignements personnels des soumissionnaires et des demandeurs de subventions](#).

Garantie, déclaration, assurance, engagement : Le soumissionnaire déclare savoir et convient que nul n'a le pouvoir de donner une garantie, de faire une déclaration, de fournir une assurance ou de prendre un engagement au nom de la CPS au regard de tout contrat qui pourrait découler (ou non) du présent processus de demande de devis.

2.7 Procédure de réclamation

Les soumissionnaires estimant qu'ils n'ont pas été traités avec équité au cours d'un processus d'achat de la CPS peuvent contester l'attribution du contrat, en s'adressant à complaints@spc.int. Le soumissionnaire doit fournir les informations suivantes : 1) ses coordonnées complètes ; 2) les détails concernant l'achat concerné ; 3) les motifs de la contestation, y compris une description de la manière dont le comportement présumé a pu se révéler défavorable au soumissionnaire ; 4) les copies de tous les documents à l'appui de la contestation ; 5) la réparation demandée.

Partie 3 : TERMES DE RÉFÉRENCE

A. Contexte

Les maladies vectorielles transmises par des moustiques et dues à des virus (dengue, zika, chikungunya, fièvre de Ross River) sont une cause importante de mauvaise santé, de surcharge des systèmes de santé voire de décès dans les pays et territoires insulaires du Pacifique (PICTS). Depuis 2012, les quatre sérotypes de la dengue circulent dans la région, ce qui est sans précédent, tout comme les épidémies de Zika et de chikungunya qui ont affecté les PICTs. Ils constituent un sérieux obstacle au développement et à la réalisation des Objectifs de Développement Durable dans ces îles. Ces maladies ont une épidémiologie distincte en raison des petites populations dispersées sur des milliers d'îles tropicales et subtropicales de part et d'autre de l'équateur dans un isolement géographique relatif, associé à une mobilité importante des personnes et donc à une exposition aux arbovirus en circulation par le biais des réseaux aériens de la région Asie-Pacifique.

L'étude du fardeau de la maladie a mis en évidence des déficiences dans la surveillance des vecteurs et des capacités de contrôle dans de nombreux PICTs. Beaucoup d'entre eux ont peu de ressources et ne connaissent pas parfaitement la population locale de moustiques, ni s'ils sont sensibles ou résistants aux classes d'insecticides disponibles.

La nécessité de renforcer la surveillance des populations de moustiques vecteurs et la lutte antivectorielle a été affirmée par l'Assemblée mondiale de la santé en mai 2017 lorsqu'elle a adopté « l'Action mondiale pour lutter contre les vecteurs » (GVCR) 2017-2030 et les résolutions associées WHA70.16. La GVCR « invite instamment (...) à renforcer les capacités nationales et infranationales, selon qu'il conviendra, de surveillance des vecteurs, de prévision et de suivi des interventions, notamment concernant la résistance des vecteurs aux pesticides et l'impact des pesticides sur la salubrité de l'environnement et la santé humaine, et à les intégrer aux systèmes de surveillance de santé publique ».

Des efforts ont été déployés dans le cadre du projet "Renforcement des capacités du Réseau de surveillance de la santé publique dans le Pacifique (PPHSN) 2018-2022" pour soutenir l'intensification des activités de surveillance et de lutte antivectorielle des pays, notamment l'élaboration du " Manuel de surveillance et de lutte contre les *Aedes* vecteurs dans le Pacifique", disponible en versions anglaise et française, et la collaboration avec le projet PacMOSSI dirigé par l'Université James Cook et l'OMS pour élaborer un cours anglophone de formation en entomologie en ligne qui a été lancé en 2022, mais il reste encore beaucoup à faire. Les PICTs doivent connaître leurs populations de moustiques locales et être en mesure d'évaluer les outils de lutte antivectorielle et l'état de sensibilité des vecteurs aux insecticides chimiques recommandés. Ils doivent également avoir les compétences nécessaires à l'application du Règlement sanitaire international (2005) par la surveillance des insectes vecteurs aux points d'entrée et être sensibilisés aux espèces de moustiques exotiques à potentiel envahissant.

Compte tenu des ressources limitées de matériel pédagogique francophone et des bénéfices évidents d'une formation *in situ* dans le contexte local, il est prévu de proposer à l'Agence de Santé de Wallis & Futuna un curriculum de formation en entomologie médicale répondant aux besoins spécifiques du territoire.

B. Finalité, objectifs et portée des services

Les objectifs de cette prestation sont notamment une formation des personnels afin de leur permettre de :

Mieux comprendre la bio-écologie des moustiques de Wallis et Futuna et les risques vectoriels associés. Les 9 espèces déjà identifiées à Wallis et Futuna seront décrites, notamment leurs biotopes et leurs cycles de vie, ainsi que leurs rôles vectoriels éventuels.

Appréhender le but de la surveillance entomologique dans un contexte de prévention des risques et de lutte anti-vectorielle. Les risques d'introductions de nouveaux vecteurs via les échanges internationaux et le Règlement sanitaire international (2005) seront également abordés.

Maîtriser les méthodes de collectes des moustiques au stade larvaire et le calcul des indices entomologiques classiques (Indice Maison, Indice de Breteau et Indices Larvaire ou Nymphale). Cette partie de la formation inclut la recherche des gîtes larvaires et leur échantillonnage. Elle abordera les intérêts et limites de ces indices entomologiques.

Maîtriser les méthodes de capture des moustiques au stade adulte et l'analyse des données associées. Les différents pièges à moustiques ne ciblent pas les mêmes espèces et sont adaptés au comportement de certaines d'entre elles. Une formation à l'utilisation des pièges BG-PRO (dans leur configuration BG sentinel et piège lumineux à dégagement de CO₂) et des pièges à femelles gravides (GAT) sera fournie aux agents.

Savoir identifier morphologiquement des moustiques aux stades larvaires et adultes. La morphologie des moustiques et les principaux critères d'identification seront décrits. Les agents apprendront à utiliser une clé d'identification des espèces locales. Les outils d'identification des espèces exogènes (clés régionales et ressources web) seront abordés. Enfin, une introduction aux méthodes modernes d'identification ou de confirmation d'identification (séquençage, spectrométrie de masse MALDI-TOF) sera faite.

Mise en place d'un outil de « télédiagnostic ». Certaines des espèces qui pourraient être introduites à Wallis et Futuna sont morphologiquement très proches d'*Aedes polynesiensis*, espèce déjà présente sur le territoire. Les agents seront formés à la prise d'images par binoculaires équipées d'une caméra. Un test d'aide à l'identification à distance sera réalisé en visioconférence avec une ingénieure de l'IPNC à Nouméa.

Aide à la conception et la mise en place d'un réseau de pièges à moustiques adultes à Wallis et Futuna, réseau incluant la surveillance des points d'entrées internationaux (RSI). Des conseils pourront être fournis pour la mise en place d'une surveillance des *Aedes* vecteurs sur les deux îles, surveillance basée sur le piégeage de moustiques adultes. Le cas particulier de la surveillance des points d'entrées (ports et aéroports) dans le cadre du RSI sera abordé.

Maîtriser les tests de résistance aux insecticides. La définition de la résistance, sa sélection au sein des populations de moustiques et son impact sur l'efficacité des traitements seront présentés. Les agents seront formés à l'élevage de larves prélevées sur le terrain jusqu'au stade adulte. Ils seront ensuite formés à la préparation et la réalisation de tests en tubes OMS à la deltaméthrine, puis à l'analyse et l'interprétation des résultats.

Outre la formation, la prestation devra inclure un inventaire faunistique permettant une description de la faune Culicidienne présente sur chacune des îles du territoire (liste d'espèces de Culicidés, cartographie à inclure dans le rapport).

C. Calendrier

Cette formation devra être réalisée au 2nd semestre 2023 selon un calendrier en accord avec l'Agence de Santé de Wallis & Futuna. Une durée de 2 semaines sur place est à prévoir, contenant une session théorique et des sessions pratiques en laboratoire et sur le terrain. Une mission à Futuna est à prévoir pour prendre en compte les spécificités entomologiques et le point d'entrée maritime de cette île. Un temps de préparation est nécessaire aux intervenants.

Le temps de formation estimé est basé sur la répartition suivante :

Activité	Livrable	Durée
Connaitre les espèces présentes à W&F, les points d'entrée et préparer la formation en accord avec l'ADSWF	Curriculum et programme de formation validé par le(s) formateur(s) et l'ADSWF	~1 semaine de travail de préparation
1. Formation théorique sur les espèces présentes et leur biologie et écologie	Transmission effective des connaissances sur la biologie et l'écologie des espèces utiles à la surveillance et à la lutte anti-vectorielle	½ journée en salle
2. Formation théorique sur les espèces exotiques à potentiel envahissant, leur biologie et écologie et les risques d'introduction	Transmission effective des connaissances sur la biologie et l'écologie des espèces utiles à la surveillance dans le cadre du RSI	½ journée en salle
3. Formation théorique aux méthodes de surveillance et au calcul des indices entomologiques	Transmission effective des indicateurs utilisés dans la surveillance et la lutte anti-vectorielle	½ journée en salle
4. Formation à l'identification morphologique des espèces présentes et clés morphologiques des espèces exotiques à potentiel envahissant	Transmission effective des compétences permettant d'identifier les larves et adultes des espèces présentes et des principales espèces à potentiel envahissant.	1 journée en laboratoire
5. Formation à la prise de microphotographie et essais de « télédiagnostic » d'espèces	Tests en conditions réelles d'identification à distance avec les participants.	½ journée en laboratoire
6. Sessions de terrain à Wallis, incluant les points d'entrée internationaux (port, aéroport) :	Pose et récupération de pièges de différents types, identification de gîtes larvaires. Système de surveillance RSI	2 journées de terrain

7. Sessions de terrain à Futuna, incluant le point d'entrée international (port)	Pose et récupération de pièges, identification de gîtes larvaires. Système de surveillance RSI	2 journées de terrain
8. Formation théorique aux tests de sensibilité / résistance aux insecticides	Transmission effective des connaissances sur les tests normalisés de sensibilité aux insecticides	½ journée en salle
9. Formation pratique aux tests de sensibilité / résistance aux insecticides	Maîtrise des techniques, sécurité, analyse et interprétation	½ journée en laboratoire
10. Aide à la conception d'un programme de surveillance	Programme de surveillance entomologique discuté et validé	1,5 journées en salle
11. Bilan et évaluation de la formation		½ journée en salle

D. Modalités relatives au contrat et à la présentation de rapports

Le(s) consultant(s) sélectionné(s) travaillera sous la supervision de:

Personnel responsable :	Epidémiologiste, Programme Surveillance, Préparation et Riposte, Division Santé Publique, CPS
Superviseur :	Cheffe du Programme Surveillance, Préparation et Riposte, Division Santé Publique, CPS

Le rapport de formation, incluant une évaluation de cette formation par les apprenants sera soumis à l'Epidemiologiste, Programme Surveillance, Préparation et Riposte, Division Santé Publique, CPS, au plus tard 3 mois après la formation. Ce rapport devra en outre inclure une liste des espèces de Culicidés présents sur chacune des îles correspondant aux observations combinées au meilleur état des connaissances.

E. Compétences et qualifications

Le formateur ou l'équipe de formation devra être francophone, y compris sur les termes biologiques et techniques indispensables à la formation. Il/elle devra avoir des compétences reconnues en entomologie médicale avec au moins 5 ans d'expérience dans la surveillance et l'identification de moustiques vecteurs et la lutte antivectorielle.

Une bonne connaissance de la surveillance des points d'entrée internationaux au sens du RSI (2005) est indispensable.

Une bonne connaissance des moustiques du genre *Aedes* du Pacifique est nécessaire. Une connaissance préalable des espèces déjà identifiées sur le territoire de Wallis et Futuna est également souhaitée.

Une bonne connaissance théorique et pratique des tests normalisés (OMS) de sensibilité aux insecticides est également indispensable.

Une connaissance culturelle et sociale du terrain et des acteurs serait un plus.

F. Montant de l'offre et échéancier des paiements

Le formateur / l'équipe de formation travaillera pour un équivalent de 3 semaines à temps plein incluant 2 semaines sur place.

Voyages :

Le formateur/l'équipe de formation suivra un itinéraire approuvé par le personnel responsable du SPC. Le voyage sera couvert et payé par la CPS conformément à la politique de voyage de la CPS. L'offre proposée ne doit pas inclure ces coûts.

Toute commande d'équipements et de consommables sera effectuée et payée par le CPS en fonction des devis obtenus par le formateur et/ou l'Agence sanitaire de Wallis et Futuna. L'offre proposée ne doit pas inclure ces coûts.

Le calendrier de paiement est le suivant

Étapes/livrables	Date butoir	Tranche à verser (%)
A l'envoi de l'agenda détaillé de la formation	30 Août 2023	20 %
A l'issue de la mission de formation	30 Novembre 2023	60 %
A la remise du rapport final (incluant l'évaluation de la formation)	30 Décembre 2023	20 %
TOTAL		100%

Partie 4 : GRILLE D'ÉVALUATION DES OFFRES

4.1 Compétences requises et pondération

La grille d'évaluation ci-dessous indique le nombre maximum de points correspondant à chaque critère d'évaluation (exigence technique), ainsi que le coefficient ou la pondération attribué(e) à chaque critère dans le cadre de l'évaluation globale.

Critères d'évaluation	Pondération (%)	Nombre maximal de points
Critères obligatoires		
CV <i>Preuve d'un travail antérieur ou similaire selon les termes de la section E des termes de référence.</i> Offre technique Offre financière	Les soumissionnaires seront disqualifiés en cas de non-respect de l'un des critères.	
Exigences techniques		
Exigence technique 1 : La formation implique et est supervisée par un entomologiste médical francophone (minimum Bac +5) ayant un historique de formation et une connaissance approfondie des sujets enseignés	40 %	280
Exigence technique 2 : Avoir une bonne connaissance des moustiques vecteurs du Pacifique Insulaire, une bonne connaissance et une forte expérience des systèmes de surveillance entomologique ainsi que des techniques normalisées d'étude de la sensibilité aux insecticides	30 %	210
Exigence technique 3 : Avoir une connaissance et une parfaite compréhension du Règlement Sanitaire International, notamment concernant la surveillance des points d'entrée aérien et maritime	15 %	105
Exigence technique 4 : Connaissance du contexte géographique et culturel	15 %	105
Nombre total de points	100 %	700